

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°38/2023

Afférents au conseil Municipal : 27
En exercice : 25
Date d'affichage : 28 Avril 2023
Date de convocation : 28 Avril 2023

SEANCE DU 5 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CANAL, Maire.

Présents : Mrs Baude, Bernard, Coutagne, Diana, Espoto, Eymard, Masut, Saffré, Walter, Mmes Armandi, Carlet-Flak, Feraud, Flageat, Gaisnon, Lekim, Lerda, Lombard, Lubrano, Pellegrino
Pouvoirs : Mme Gournay à Mr Espoto, Mr Lecoq à Mr Eymard, Mokrani à Mme Pellegrino, Mr Pignon à Mr Canal

Absente excusée : Mme Noto-Campanella
Secrétaire de séance : Mr Coutagne

Attribution des subventions aux associations exercice 2023

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de répartir les subventions en faveur des associations suite à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2023.

Monsieur le Maire précise que le montant total à attribuer s'élève à la somme de 913 950 euros décomposé suivant le tableau ci-annexé, la somme de 110 000 euros ayant déjà été attribuée en Conseil Municipal les 10 Janvier, 10 Mars et 14 Avril 2023 (montant restant à répartir : 6 050 euros).

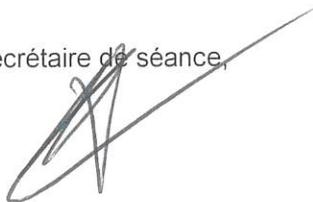
En outre, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer les conventions d'objectifs pour l'année 2023 qui y sont liées, conformément à la loi n°2000.321 du 12 Avril 2000 et le décret d'application n°2001-495 du 6 Juin 2001, pour les subventions excédent la somme de 23 000 euros.

Le Conseil Municipal

- Où l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré,
- Décide de procéder à la répartition des subventions en faveur des associations pour l'exercice 2023, comme indiqué dans le tableau ci-annexé,
- Précise que les crédits sont inscrits au budget communal, exercice 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance,



Denis COUTAGNE

Le Maire,



Jean-Louis CANAL

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2023

ASSOCIATIONS	Subventions totales allouées 2023	Subventions déjà votées	Subventions restant à voter
Amis de l'Instruction Laïque	250 000		250 000
Espace Musical de Rousset	127 000		127 000
FC Rousset Sainte Victoire Omnisports	270 000	62 500	207 500
Amicale du Personnel	45 000	14 000	31 000
Les Films du Delta	70 000	30 000	40 000
Groupe folklorique "Aïgo Vivo"	4 000		4 000
Rouss' Evasion	40 000		40 000
Arc Danse	12 000		12 000
La Boul'ègue	7 000	3 500	3 500
Sté de chasse "les amis réunis"	2 500		2 500
Sté de Pêche Fuveau-Rousset	600		600
Vélo club "Les Dents de Rousset"	3 600		3 600
Rousset Sports Mécaniques	1 800		1 800
Association enseignants école primaire	700		700
F.C.P.E.Ecoles Elémentaire et Maternelle	500		500
Club de scrabble	600		600
Tom Pouce	2 000		2 000
La Marelle Ludothèque	21 000		21 000
Arc Images	1 000		1 000
Comité pilotage jumelage	3 000		3 000
Energie solidarité 13	6 600		6 600
Amicale des Donneurs de Sang	700		700
Comité Communal des Feux de Forêt	550		550
Association des Anciens Combattants	500		500
Souvenir Français	100		100
Entraide de la Légion d'Honneur	100		100
Prévention Routière	100		100
Les P'tites Canailles	500		500
Assoc. Ressource (un autre regard sur le cancer)	500		500
Association Apport Santé	5 000		5 000
GIVHA (Groupement Industriels Hte Vallée de l'Arc)	22 000		22 000
Les Incroyables Comestibles	2 000		2 000
Vivre Rousset	2 000		2 000
Arts et expressions	1 000		1 000
Club des six	10 000		10 000
Reste à répartir	6 050		6 050
TOTAL	920 000	110 000	810 000